

Conditions générales d'inscription

Article 1 : Généralités

La validation des conditions générales de vente via internet ou un bulletin d'inscription papier implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

Article 2 : Contenu du stage, modifications

2.1 Le contenu du stage est décrit dans la fiche de présentation présent sur le site internet (www.fermevaldieu.fr)

2.2 Lors du déroulement du stage, certaines activités proposées pourront être adaptées ou modifiées compte tenu notamment de leur dépendance étroite vis-à-vis des conditions météorologiques (travaux de jardin, cueillette...). Le maître de stage tentera au mieux de proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, LA FERME VALDIEU ne pourra être tenue comme responsable de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire.

Article 3 : Réservation - Dates.

3.1 Les réservations sont prises en compte par La Ferme Valdieu dans leur ordre de réception. LA FERME VALDIEU mettra tout en oeuvre pour respecter les dates de stage souhaitées par le participant, La Ferme Valdieu confirmera la réalisation du stage dès réception du paiement.

Article 4 : taille du groupe

4.1 Certaines stages sont organisés compte tenu d'un nombre minimum de participants. Ce nombre varie d'un stage à l'autre et peut être fourni sur simple demande. Si ce nombre n'est pas atteint 5 jours avant la date prévue pour le stage, il est expressément convenu que LA FERME VALDIEU ne serait pas tenue de maintenir le stage. Les sommes déjà versées seront restituées au participant ou reportées sur une autre date ou un autre stage.

4.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour un stage, LA FERME VALDIEU proposera de nouvelles dates de stage. En cas de refus des nouvelles dates proposées, les sommes déjà versées seront intégralement restituées.

Article 5 : Prix et modalités de paiement

5.1 La totalité du prix est à payer au moment de l'inscription pour les stages/formations dont les montants unitaires sont inférieurs à 300 €. Pour les stages/formations dont les montants sont égaux et supérieurs à 300€, il est proposé un paiement échelonné (en 2, 3 ou 4 fois sur demande) - dans ce cas, seuls un paiement par chèques (ou par téléphone en carte bancaire) est possible. Le premier paiement est débité à l'inscription, le solde 3 semaines avant la date effective du stage/formation.

5.2 Les prix fixés s'entendent hors frais d'hébergement sauf disposition contraire figurant sur les fiches de présentation. La restauration du midi (ou du soir) est assurée pour certains stages et assurée pour certains stages; cette information figure dans les descriptifs.

5.3 Les prix intitulés "adulte"/"enfant", ou "conjoint" sont applicables aux participants qui viennent dans un cadre individuel. Toute participation réalisée dans le cadre de la formation professionnelle donnera lieu à un devis.

Article 6 : Conditions d'annulation

6.1 Annulation par LA FERME VALDIEU, LA FERME VALDIEU pourrait être amené à annuler le stage en cas d'impossibilité physique ou matérielle (ex: inondation) pour le maître de stage d'assurer la formation prévue. Dans cette hypothèse, LA FERME VALDIEU remboursera aux stagiaires les sommes versées ou proposera de nouvelles dates ou un stage pour une activité différente de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité.

6.2 Annulation par le stagiaire. En retournant son bulletin d'inscription par courrier ou en le validant par Internet, le participant s'engage de manière définitive. La résiliation de certains stages proposée et soumise à une condition d'effectif minimum (article 4). LA FERME VALDIEU ne peut par conséquent accepter des annulations sans conserver de dédommagement.

Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, quelle qu'en soit la cause, LA FERME VALDIEU conservera à titre de dédit 30% du montant si l'annulation intervient plus de 20 jours avant le début du stage. Si l'annulation intervient entre le 20ème jour et la date de début de la formation, la totalité de la somme est due. Il ne sera procédé à aucun remboursement si le stagiaire ne se présente pas ou décide d'écourter le stage.

6.3 Report par le stagiaire. Si le stagiaire souhaite reporter son stage / formation à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 45 jours avant la date de début. Au delà, le participant, pour valider la nouvelle date, devra s'acquitter de frais de report : 30% du montant entre le 44ème et le 20ème jours avant la date de début, 50% à moins de 20 jours et jusqu'à la veille du démarrage de la session. Aucun report n'est possible au delà. Pour que le report soit validé, le montant correspondant doit parvenir à LA FERME VALDIEU au plus tard une semaine après la date de début.

Article 7 : Responsabilités

7.1 Responsabilité du stagiaire. En retournant son bulletin d'inscription, le stagiaire reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, infirmité, allergie rendant incompatible le bon déroulement du stage avec son état de santé. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité, et notamment à porter certains accessoires, ainsi que les conseils d'utilisation des produits ou des outils et outillages qui lui seront données par le maître de stage. Chaque stagiaire devra vérifier qu'il est bien couvert à titre personnel pour l'activité choisie.

7.2 Responsabilité de LA FERME VALDIEU, LA FERME VALDIEU déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile vie associative qui couvre " les dommages corporels, matériels, immatériels directement consécutifs à des dommages matériels et corporels garantis, causés à autrui et résultant d'un accident survenu du fait d'activités exercées par l'assuré (le stagiaire) et se déroulant au cours des stages"